



**PROJET
PEDAGOGIQUE
ALSH Georges
Brassens**

2018/2019



1. PRESENTATION DU CENTRE

L'accueil de loisirs Georges Brassens dépend de l'Association Anim'Elbeuf. Il se situe avenue du Charrier dans le quartier du Buquet à Elbeuf.

Il est intégré dans la partie haute du groupe scolaire Georges Brassens qui inclut aussi une école maternelle et une école primaire.

Le centre de loisirs a une entrée et des locaux distincts de l'école.

Seul l'accueil périscolaire a lieu dans la partie basse du groupe scolaire (partie école maternelle). Le groupe Brassens est situé en plein centre d'une zona pavillonnaire. Des espaces verts sont à proximité ce qui apporte une vraie plus-value à l'environnement. Le quartier est agréable et calme.

LE CHAMP D'ACTION

Dans le cadre de son habilitation, l'accueil intervient :

Sur le temps périscolaire :

Garderies périscolaires du matin et du soir en maternel et élémentaire.

Activités du temps du midi assurées par des animateurs professionnels.

Activités à vocation éducative du lundi au vendredi après l'école menées par des animateurs et du personnel Ville.

Accueil de Loisirs du mercredi sur la journée entière.

Sur le temps extrascolaire :

Pendant toutes les vacances scolaires dans sa forme ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) à l'exception de la première quinzaine du mois d'Août.

LES HORAIRES

Sur le temps périscolaire :

Garderies périscolaire du matin et du soir de 7h20 à 8h30 et de 16h30 à 18 heures 15.

Activités du temps du midi de 11h30 à 13h30.

Activités à vocation éducative du lundi au vendredi, 16h45 à 17h45.

Accueil de Loisirs du mercredi de 9h à 17h00.

Une garderie est proposée dès 7h15 et jusqu'à 18h15 aux enfants dont les parents travaillent, le mercredi.

Sur le temps extrascolaire :

Accueil de Loisirs sans Hébergement, accueil du matin (garderie) de 7h15 à 9h00, matinée de 9h00 à 12h00. Repas de 12h00 à 13h30. Temps libre et accueil de 13h30 à 14h00. Après-midi de 14h00 à 17h00. Accueil du soir (garderie) de 17h00 à 18h15.

L'EQUIPE D'ANIMATION

Elle se compose :

D'une directrice diplômée B.A.F.D

D'un animateur permanent diplômé BAFA.

De deux à cinq animateurs selon les périodes d'ouverture de l'ALSH.

LE PERSONNEL INTERVENANT

Durant les garderies périscolaires :

2 à 3 ASEM encadrent les garderies du matin et du soir en maternel.

2 ASEP encadrent les garderies du matin et du soir en élémentaire.

Sur le temps du midi :

En plus des agents dans la cour et dans les réfectoire, 1 animateur proposent des activités encadrées aux enfants qui le souhaitent.

Sur les activités à vocation éducative, 2 agents ville et 1 animateur Anim Elbeuf interviennent après l'école en élémentaire.

LE PUBLIC ACCUEILLI

L'Accueil de Loisirs est fréquenté par des enfants de 3 à 17 ans.

L'effectif maximum déclaré auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) est de 96 mineurs : 24 moins de 6 ans, 60 6/13 ans et 12 de plus de 14 ans.

En accueil périscolaire l'effectif maximum déclaré est de 140 mineurs : 50 enfants de moins de 6 ans et 90 de 6 à 17 ans.

LES LOCAUX

L'accueil de loisirs est composé de 3 salles (deux dans le prolongement de l'école élémentaire et à proximité de l'espace restauration et une dans la cour de l'école).

Une pièce ouverte contigüe dans l'espace du centre qui permet les jeux d'imitation.

Deux régies permettant de stocker du matériel.

Deux locaux techniques renfermant le matériel sportif.

Un espace infirmerie pour isoler un enfant en cas de besoin (école élémentaire).

Un hall d'accueil qui permet de recevoir du public ainsi qu'un bureau pour le directeur et les animateurs.

Pendant les vacances un local communal résidentiel peut être mis à disposition des animations.

Un gymnase dans le groupe scolaire peut accueillir les sports de combat, la gymnastique et jeux sans ballons.

Un gymnase polyvalent permet de pratiquer tous les sports d'intérieur.

Une cour d'école avec des jeux extérieurs.

Une pelouse avec un jardinet.

Un terrain de football herbagé jouxtant la cour d'école.

Un dortoir aménagé sur les périodes de vacances scolaires (espace école maternelle).

Une salle d'activités dans l'espace maternel accueillant les garderies périscolaires.

2. LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'ORGANISATEUR

ANIM'ELBEUF est une association déclarée en Préfecture depuis 1996 dont l'objet est : « de proposer et d'organiser des animations éducatives, sportives, culturelles et toutes autres activités en direction des enfants, des jeunes et de contribuer à créer une dynamique de quartier favorisant l'accompagnement social et la convivialité des habitants. »¹

1 Extrait des statuts de l'association Anim'Elbeuf.

L'évolution de la société et l'évolution des pratiques de loisirs des enfants, des adolescents et des jeunes conduisent l'association ANIM'ELBEUF à se réinterroger régulièrement sur ses missions auprès de la population elbeuvienne. Un travail de réflexion a été mis en place. Administrateurs, élus et professionnels ont échangé autour des valeurs portées par l'association et ont redéfini ensemble les objectifs éducatifs de l'association. Ce projet éducatif sert de socle au fonctionnement de l'association Anim'Elbeuf. Il définit les axes et orientations voulus par l'association. Par définition, l'ensemble des personnels y travaillant y adhère implicitement et le met en œuvre par le biais de leurs projets pédagogiques.²

2 Extrait du projet éducatif d'Anim'Elbeuf.

Les valeurs véhiculées par le projet éducatif :

L'Éducation partagée fondée sur les valeurs de l'éducation populaire

La Citoyenneté et la solidarité au service du « bien vivre ensemble »

L'Égalité des chances et insertion sociale

La Laïcité

3. LES INTENTIONS PEDAGOGIQUES DE L'EQUIPE D'ANIMATION

Le projet pédagogique part du postulat d'éducation partagée, en lien avec le PEDT mis en place par la municipalité.

Pour rappel :

Le projet éducatif territorial formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les actions menées au sein de l'accueil périscolaire et extrascolaire font suite à la journée scolaire des enfants et auront pour **objectifs généraux** :

- ✓ **Favoriser les relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.**
- ✓ **Respecter les rythmes de vie des enfants.**
- ✓ **Comprendre et respecter des règles d'hygiène et de santé.**
- ✓ **Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité.**

Le projet pédagogique répond aux valeurs de l'Éducation Populaire. Il est un moyen de donner l'occasion de développer les capacités de chacun à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe, à s'exprimer en public, à écouter.

Pour les plus petits il sera guidé par la nécessité de l'enfant d'être aimé, reconnu, écouté, entendu et reconnu (en référence aux propos de Jean Epstein).

« L'enfant ou le jeune doit être au centre du projet pédagogique. »

Déclinaison des **objectifs opérationnels** maternels et primaires:

Favoriser les relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.

Signifier, dessiner, écrire des règles de vie commune adaptées à chaque groupe d'enfants et aux différents temps déclinés (périscolaire, extrascolaire).

Concevoir une signalétique lisible pour informer les familles et les enfants (affiches, vitrines, murs d'exposition temporaire...).

Mettre en place des passerelles entre chaque groupe au travers d'activités communes et de temps partagés (sorties, repas, goûter).

Mettre en place des rencontres inter centres pour multiplier les croisements entre enfants de différents quartiers et villes ainsi qu'inter générationnelles pour nouer ou conserver les liens de mémoire et de présent avec les aînés. Liens avec les RPA.

Favoriser autant que possible l'accueil d'enfants porteurs d'handicap (mise en place d'une fiche d'accueil spécifique, mis en place de PAI, accessibilité des locaux...)

Respecter les rythmes de vie des enfants.

Construire des projets d'animations articulés avec respect des équilibres entre activités manuelles, ludiques et sportives.

Proposer des temps alternatifs et identifiés entre les animations : Temps calme dans le respect des tranches d'âge (sieste, repos ou « rien faire ») et temps libres (en accueil du matin et du soir, avant la reprise des activités avant le repas).

Mise en place d'un lieux ressources autonomes (coins bibliothèque, coins calmes, coins repos).

Mise en place de l'accueil échelonné (arrivée et départ en accueil de garderie) et de la possibilité de segmentation des présences en accueil de loisirs.

Travailler sur la Parentalité : redonner une place aux parents – recréer du lien.

Comprendre et respecter des règles d'hygiène et de santé.

Respecter l'hygiène avant de passer à table ou faire de la cuisine, veiller à entourer les plus petits lors des passages aux toilettes afin de véhiculer les règles d'hygiène.

Proposer des ateliers de découverte du goût.

Proposer des activités physiques ou motrices.

Proposer des journées sport et bien-être avec un travail important autour de la santé et de l'hygiène alimentaire.

Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité.

Découvrir des activités innovantes (sports de pleine nature, activités artistiques ...).

Proposer des ateliers de bricolage et de créativité manuelle.

Proposer des activités scientifiques (ateliers de manipulation en maternel, expériences scientifiques en élémentaire).

Visiter et concevoir des expositions de tous genres.

Concevoir des projets d'animation environnementaux.

Programmer des sorties à multi thèmes permettant de développer le sens de l'observation, le regard critique, la découverte tout en partageant des moments ludiques.

Déclinaison des **objectifs opérationnels** Accueil Ados (12 / 17 ans)

Les Accueils adolescents périscolaires et extrascolaires auront pour objectifs généraux :

✓ Favoriser la mixité culturelle et de genre

✓ Favoriser l'accès aux pratiques du sport

Mettre en place des animations favorisant les échanges intercommunaux (la radio, le sport...)

Créer des temps de cohésion (débat, jeux) avec les différents publics (enfance, jeune, adulte et sénior).

Mise en place d'animations favorisant les rencontres intercommunales (la radio...)

Favoriser l'accès aux pratiques du sport

Partager des temps de rencontre/échange autour du sport avec d'autres structures.

Permettre au jeunes de découvrir d'autres sports (handball, badminton, pétanque...) encadrés par des intervenants. Travail de partenariat avec ALB.

Créer en commun avec l'accueil de jeunes un espace plateforme formel (salle commune) pour permettre la transition entre les deux secteurs.

Mettre en place des activités en commun au travers de thématiques sportives (stage inter générationnel, stages sportifs...).

Proposer des journées sport et bien-être avec un travail important autour de la santé et de l'hygiène alimentaire.

Impliquer les jeunes au conseil local de la jeunesse et en assurer le renouvellement.

4. LE ROLE DE L'EQUIPE D'ANIMATION ET DES AUTRES INTERVENANTS

La directrice

Elle est garante du respect du projet Educatif et d'animation.

Elle doit aussi veiller au respect de diverses réglementations, recommandations et notes de service.

Elle fait appliquer le règlement intérieur.

Elle permet la cohésion et le travail d'équipe, assure le suivi et la formation des stagiaires.

Elle met en place des réunions avec les animateurs pour évaluer le projet pédagogique et le suivi des projets d'animation.

Elle assure le dialogue avec les différents partenaires.

Elle tient à jour l'administration du centre, reçoit les familles.

Elle est garante des locaux, du matériel et de l'infirmerie.

L'animateur

Il est responsable de la sécurité des enfants : affective, physique et morale.

Il est à l'écoute des enfants.

Il s'adapte.

Il reste motivé et motivant.

Il est capable de s'intégrer à un groupe.

Il est respectueux du matériel, des locaux et de toutes les personnes intervenantes ou présentes au sein des différentes structures.

Il respecte le projet pédagogique.

Intervenants et agents municipaux (Garderies périscolaires et TAP)

Ils sont responsables de la sécurité des enfants : Affective, physique et morale.

Ils sont à l'écoute des enfants.

Ils s'adaptent.

Ils rendent compte au directeur de la structure et référent de terrain des différents temps.

5. LES MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET BUDGETAIRES

La capacité d'encadrement et de recrutement du personnel occasionnel est laissée à la responsabilité de la directrice en conformité avec la réglementation. En sa qualité formatrice et dans la limite imposée par la réglementation, la directrice peut assurer le suivi de stagiaire, bénévole ou rémunéré.

En plus des locaux du centre, l'équipe d'animation dispose de moyens de transport supplémentaires (car de la ville et minibus).

Pour de nombreuses activités, du matériel spécifique supplémentaire peut être mis à disposition (vidéo projecteur, sonorisation, matériel sportif...) par l'association ou la municipalité.

La directrice dispose d'un budget de fonctionnement annuel qu'elle répartit selon ses besoins sur l'année civile.

6. L'INFORMATION

Sous plusieurs formes :

Affichage dans les locaux, à l'extérieur (panneau d'affichage).

Courriers internes, plannings d'activités, mailing internet.

Fiche d'inscription, de préinscription et réservation.

7. L'EVALUATION

Les moyens d'évaluation du projet pédagogique sont les suivants :

Avec les enfants :

En sondant les enfants en fin de journée ou de session.

Avec les familles et usagers :

Au travers d'entretiens, de courriers ou mails, de sondages ou questionnaires.

Les réunions hebdomadaires des équipes d'animation :

Evaluation des projets d'activités.

Pertinence.

Manière dont les enfants ont perçu les animations.

Analyse des écarts entre le projet et la réalisation.

Gestion des problèmes particuliers (organisationnels, humains...).

La rédaction des bilans de session :

Reprend en synthèse les éléments des réunions hebdomadaires.

Analyse de l'ensemble des retours exprimés et projection pour l'avenir.

La synthèse du rapport d'activités préalable à l'Assemblée générale :

Mise en perspective globale des projets menés sur l'année.

Les différents suivis chiffrés :

Listes de présences.

Evaluation quantitative transmise à la CAF.

La rédaction d'un document d'évaluation annuelle préalable à l'écriture d'un nouveau projet.

8. PROJET DE VIE QUOTIDIEN

(Mercredis et vacances)

- ✓ 7h15 : Accueil du matin, temps libre.
- ✓ 9h00 : Début des activités.
- ✓ 12h00 : Repas.
- ✓ 13h30 : Temps libre, temps calme ou sieste selon les groupes d'âge.
- ✓ 14h00 : Reprise des activités.
- ✓ 16h30 : Goûter et évaluation de la journée.
- ✓ 17h00 : Fin des activités et début de l'accueil du soir, temps libre.

LE PLAN MERCREDI

La ville d'ELBEUF ayant fait le choix d'un retour à la semaine d'école sur 4 jours à compter de septembre 2018, l'association ANIM ELBEUF va accueillir les enfants le mercredi toute la journée en accueil périscolaire. En vertu du décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs, le Plan mercredi va être mis en place : Il permettra d'offrir un cadre de qualité aux accueils collectifs de mineurs. Les enfants vont bénéficier d'activités éducatives dans le prolongement du temps scolaire.

Les activités culturelles, sportives et liées à l'environnement seront privilégiées.

Des temps de concertation et d'échanges entre les différents partenaires et acteurs éducatifs (élus, DDCS, CAF, écoles, clubs sportifs, associations, MJC, ...) seront mis en place afin de définir au mieux le rôle de chacun dans la complémentarité éducative.

Dans le cadre du plan mercredi, la participation des parents est indispensable : des temps et des espaces dédiés à la rencontre et à l'échange seront instaurés.

Une journée type sera pensée en tenant compte de chaque temps : Accueil – déjeuner – repos- goûter et départ.

Il sera également primordial de faire participer pleinement les enfants au plan mercredi en étant attentif aux besoins de chacun et en prenant en compte les spécificités liées aux tranches d'âge (petite enfance 3/5 ans – enfance 6/9 ans et préadolescence 10/13 ans), dans les domaines physiques, sociaux, affectifs, intellectuels et biologiques.

La journée du mercredi permettra de consolider les compétences acquises pendant les enseignements par des activités ludiques mais également de développer des compétences sociales fondamentales.

LES SEJOURS ACCESSOIRES

Les différents groupes d'âge peuvent durant l'année être amenés à participer à des séjours accessoires. Ceux-ci viennent en compléments des activités de loisirs organisées au sein de l'accueil de loisirs ou de l'accueil jeune. Ils visent :

1- FINALITES

Que chacun se sente reconnu et apprécié, tel qu'il est, parce qu'il est, pour ce qu'il est, et non pour ce que l'on voudrait qu'il soit.

2- BUTS

- Aider les enfants et les jeunes à se responsabiliser dans ce qu'ils entreprennent.
- Permettre aux enfants et aux jeunes un certain apprentissage de l'autonomie.
- Permettre aux enfants et aux jeunes de développer toutes leurs compétences.
- Apporter aux enfants et aux jeunes, pendant ce temps de vacances, des notions de tolérance, de respect à l'égard des autres, de l'environnement, d'eux-mêmes et du groupe.
- Permettre aux enfants et aux jeunes de satisfaire leur besoin de détachement vis à vis de leurs parents.

3- OBJECTIFS GENERAUX

Veiller à l'unité et au respect du travail de chacun.

Permettre aux enfants et aux jeunes en vivant hors de leur milieu habituel de grandir selon les axes suivants :

- L'apprentissage de la vie collective dans le respect de l'autre et de ses différences.
- La découverte de soi-même et de toutes ses capacités d'expression, de réalisation, de création.
- L'apprentissage de l'autonomie permettant une participation active avant et durant le séjour.
- La découverte et le respect de l'environnement humain, géographique découverte de l'autre. Favoriser entre les enfants et les jeunes des relations amicales renforcées par le fait de vivre ensemble des moments forts.

4- OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Aider les enfants et les jeunes à mettre au profit de tous, leurs capacités et leurs dons lors d'activités variées en groupe, des actions d'autofinancement et des temps de concertation.
- Permettre aux enfants et aux jeunes de s'impliquer dans l'organisation de la vie quotidienne et des tâches à prendre en charge.
- Donner aux enfants et aux jeunes la possibilité de s'exprimer et de donner leur avis. Nous favoriserons toutes les initiatives permettant à chacun de développer l'expression et le dialogue avec les autres, dans le but de les connaître mais aussi pour vaincre sa propre timidité et gagner en confiance.

La préparation du séjour par l'équipe d'animation, les rencontres avec les jeunes avant le séjour permettront de trouver un terrain d'entente sur les grandes lignes de son fonctionnement et de définir des règles de vie.

Les moyens mis en œuvre pour chaque séjour accessoire seront définis de façon spécifique selon le lieu et les activités pratiquées.